

La Voix des Paysans



Organe de la Fédération des Syndicats Chrétiens d'Exploitants Agricoles

et des Unions Syndicales des Paysans de Vendée et Loire-Inférieure

FÉDÉRATION DES SYNDICATS CHRÉTIENS
D'EXPLOITANTS AGRICOLES

Siège Social : 5, Rue Cadet - PARIS (9^e)

Action et Défense Professionnelle

SECRETARIAT GÉNÉRAL :

M. LOISY, aux Lucs-sur-Boulogne

C. C. POSTAUX NANTES 317 05

LES RÉUNIONS DE NANTES DU 12 SEPTEMBRE

Plus loin vous en lirez le compte-rendu. Ici nous raconterons nos impressions. Impressions bonnes, réconfortantes, encourageantes.

...Les amitiés se resserrent. Les mêmes aspirations, les même idéal, les mêmes besoins, des intérêts semblables nous ont groupés. Mais nous nous connaissions à peine. Au hasard des réunions nous nous sommes retrouvés, mieux compris. Et c'est maintenant entre nous, entre nos différents groupements la bonne amitié, la saine fraternité qui relie dans nos campagnes toutes les maisonnettes, toutes les fermes, tous les individus d'une même frairie.

...La famille s'agrandit. Les adhérents aux différents groupes deviennent plus nombreux. Après chaque fondation restent autour des inscrits des hésitants qui veulent voir l'affaire fonctionner avant de lui faire confiance. Et l'affaire fonctionne, fonctionne bien et les hésitants n'hésitent plus. Ils deviennent quelquefois des entraîneurs. Ils nous amènent de nouvelles recrues et chaque semaine, chaque mois la croissance est constatée.

Au dehors, dans différentes contrées, d'autres amis, d'autres syndicats nous encouragent et nous appellent. Depuis notre intervention aux fêtes du cinquantenaire de la C. F. T. C., les voix les plus autorisées nous disent : Vous avez trouvé, vous pratiquez la bonne formule. Nous étions depuis longtemps de cœur avec vous. Nous venons à vous. Nous besognerons avec vous.

...Notre idéal se précise. Nous avons lu le compte rendu du magnifique Congrès de la J. O. C., nous avons assisté aux fêtes du Cinquan-

tenaire de la C. F. T. C. Toujours et partout une formule, une seule formule : le salut et le relèvement de l'ouvrier de la classe ouvrière par la jeunesse ouvrière, par l'ouvrier.

Alors nous revenait en mémoire la parole du Souverain Pontife Pie XI donnant en exemple au monde le mouvement de la J. O. C. et nous faisant nôtre la formule de nos frères ouvriers, nous nous disions : « Le salut et le relèvement du paysan, de la classe paysanne, par la jeunesse paysanne, par le paysan. »

...Nous ne sommes point des « anti ». Nous ne partons en guerre contre personne. Les attitudes de combat ne nous sont point familières. Nous sentons que notre monde a surtout besoin d'effort constructeur. Là est l'entreprise féconde, la tâche qui s'impose. Fils soumis de l'Eglise, dociles aux directives transmises par des chefs parfaitement qualifiés, nous ne nous occupons que d'organisation professionnelle.

...Et maintenant, en avant. Nous n'avons point de protecteurs riches et puissants qui nous financent. Les cotisations de nos adhérents seules assurent notre vie. Nous sommes fiers de notre pauvreté. Comme les ouvriers chrétiens, les paysans chrétiens se rallieront à l'idéal de la C. F. T. C. et par eux la profession reprendra vie chrétienne, vie surabondante. Malgré la misère des années qui passent nous croyons au relèvement de la classe paysanne, nous croyons que ce relèvement s'opérera par la classe paysanne, par la jeunesse paysanne, par l'arrivée dans nos rangs de la Jeunesse Agricole Catholique.

Dans les chaintres...

« La critique est facile mais l'art est difficile » dit le proverbe.

Il nous arrive en effet d'être assaillis par des lettres de camarades qui ne comprennent pas que... qui voudraient que... qui n'admettent pas que... Ces bons amis ont bien raison de nous dire ce qu'ils pensent, d'ailleurs ils ont un moyen très simple de faire des observations, c'est d'en parler à leur syndicat local, et de faire voter un ordre du jour qui nous parviendra sûrement d'une façon autorisée, et qui sera discuté à une réunion de la Chambre Syndicale qui dirige notre Union.

Maintenant, avant d'exiger, de ne pas admettre, de ne pas comprendre, il faudrait qu'ils réfléchissent un peu que pour prendre une attitude ou une décision, il faut que les dirigeants d'un mouvement

comme l'Union Syndicale mesurent bien les conséquences de cette attitude ou de cette décision.

Et ce n'est pas facile... Quand on fait partie d'un groupement comme le nôtre, il faut savoir participer à la vie du groupement, faire ses observations, énumérer son avis et ses suggestions, mais pour la réalisation il faut aussi faire confiance à ceux qu'on a mis à la tête du dit groupement et bien comprendre que tout n'est pas si commode quand on transporte un problème du domaine des idées sur celui des réalités, et du plan local sur le plan général.

La critique est facile... elle n'est pas inutile, mais nos camarades comprendront qu'elle ne peut s'exercer utilement que dans la mesure où elle est modérée et raisonnable.

DUBOCAGE.

Histoire d'hier

Un de nos amis nous racontait que les plusieurs syndicats d'un département s'étaient entendus pour faire appel aux doctrines, à la mystique, à l'entrain, au talent d'un nouvel apôtre, d'un nouveau sauveur des paysans.

Le pionnier, dans un tournemain, devait tout organiser, tout transfigurer.

Et le pionnier vint. Il besogna ferme. Les paysans l'écoutèrent, l'applaudirent, le suivirent.

La conquête et l'union furent de courte durée.

Actuellement, la division règne. Le président d'un syndicat a, avec toutes ses troupes, abandonné la mystique nouvelle, l'homme nouveau. Le président d'un autre syndicat continue, avec toutes ses troupes, obéissance et fidélité au régénérateur.

Il eût été et plus sage et plus ample qu'ils s'inspirent tous des principes de l'Evangile. C'est encore le seul moyen maintenant de faire œuvre qui dure.

La C. F. T. C. est un mouvement puissant, irrésistible.

Ses militants continueront de travailler avec la certitude qu'il triomphera car « on n'arrête pas le vent qui souffle et la marée qui monte. »

Pas de routine

Octobre ramène la rentrée des classes et la réouverture des cours professionnels. Nous voyons nos enfants et nos jeunes frères et sœurs reprendre le chemin de l'école faisant plutôt triste mine. Que de fois entend-on dire à ceux qui font leur dernière année de classe : « Ouf, l'année prochaine, j'aurai plaqué l'école ». Ils se figurent, les pauvres, que puisqu'ils travailleront, ils n'auront plus rien à apprendre.

Quelle erreur ! A la sortie de l'école, bon nombre de ces cultivateurs en herbe profiteront bien entendu de l'expérience de leurs anciens, mais ils leur faudra suivre les transformations que comporte le progrès, et éviter la routine qui consiste à ne connaître que les petits trucs qui ne changent pas.

Observez autour de vous certains

A l'unanimité du Conseil Fédéral, dans sa réunion du 12 Septembre, à Nantes, notre camarade J. MARTINEAU a été réélu Président de la Fédération des Syndicats Chrétiens d'Exploitants Agricoles.

Tous nos camarades se réjouiront de cette décision et sauront se montrer dignes des efforts accomplis par J. MARTINEAU en travaillant avec toujours plus d'entrain et de courage au développement de notre organisation.

Syndicats mixtes et C. F. T. T.

L'article paru dans « La Vie Agricole et Rurale », et reproduit par différents journaux agricoles a été montré à plusieurs de nos adhérents qui nous demandent notre avis.

Nous regrettons tout d'abord que les auteurs de l'article ne semblent pas s'apercevoir, ou négligent systématiquement de signaler qu'à côté des syndicats chrétiens paysans, il y a d'autres syndicats à tendances communiste ou socialiste. Le facile embrigadement dans ces derniers syndicats de paysans catholiques ou indifférents en matière de religion, et pourtant absolument opposés aux principes et aux conclusions socialistes et communistes, ne prouvent-ils pas que la formule de l'Union Nationale des Syndicats Agricoles a cessé de plaire à certains campagnards et qu'elle est par d'autres absolument abhorrée ?

Et maintenant, à l'article.

Ses auteurs disent : (Nous les résumons) « Deux groupes d'hommes à mentalité différente s'efforcent actuellement d'organiser la profession agricole. D'un côté les « partisans des syndicats mixtes », « uniques, groupant les gros propriétaires fonciers avec les petits propriétaires, les métayers, les fermiers et les ouvriers agricoles. De l'autre, les « partisans des syndicats séparés », distincts « pour les gros propriétaires fonciers ; pour les exploitants agricoles : petits propriétaires, fermiers,

de vos collègues de travail, qu'il survienne du nouveau dans leur existence de machine bien réglée et les voilà perdus.

Conclusion : soyez de bons professionnels ; pour cela, ne vous contentez pas de bien faire votre travail, ce qui est déjà quelque chose. Tâchez de l'approfondir en vous renseignant mutuellement entre camarades. Et surtout élargissez vos connaissances professionnelles en suivant autant que possible les cours qui sont organisés à cette intention.

L'important c'est que vous ne perdiez pas votre temps ; vous devez utiliser vos années de jeunesse pour devenir des professionnels accomplis, et assurer votre avenir.

La C. F. T. C.
est une force
qui compte, sur
qui l'on compte,
et avec laquelle
il faut compter.

« mélayers ; pour les ouvriers agricoles. »

Ils concluent : « L'Union Nationale des Syndicats Agricoles engage toutes ses forces pour faire aboutir la première formule... »

« L'Union Nationale retournant à la C. F. T. C. ses propres arguments (les arguments de la C. F. T. C.) dénie à celle-ci le droit de s'occuper à la fois d'organisation ouvrière et paysanne ; car si des intérêts sont divergents, ce sont « bien ceux-là ».

« Comment pourra-t-elle (la C. F. T. C.) défendre en même temps la revalorisation des produits agricoles, et la vie à bon marché pour l'avenir?... la protection des droits de douane pour le paysan et l'introduction massive de produits agricoles étrangers en faveur de l'ouvrier ? »

D'après « La Vie Agricole et Rurale », il faut donc que soient étranglées, étouffées, à bref délai, les organisations paysannes de la C. F. T. C. C'est très clair.

Un de nos amis nous disait : J'ai travaillé pendant plus de vingt ans dans et avec les syndicats mixtes. Je m'aperçois qu'ils ne répondent plus aux aspirations, aux besoins, aux sentiments actuels des paysans dans certains départements. Dans d'autres, ils continuent d'être acceptés. Il y a bien souvent, avec les questions de principes, des questions de personnes. Alors pourquoi une puissante organisation comme l'Union Nationale prétend-elle imposer partout ses hommes et ses méthodes ?

Puis, n'est-il pas étrange de voir une organisation dénier, refuser, à une autre organisation sur laquelle elle n'a ni droit de regard, ni mission, ni autorité, ni mandat de s'occuper des ouvriers et des paysans, sous prétexte que les uns et les autres ont des intérêts divergents ?

Nulle organisation moins que l'Union Nationale n'était qualifiée pour formuler un tel désir. L'Union Nationale n'a-t-elle pas eu et n'a-t-elle pas encore parmi ses dirigeants et dignitaires des hommes qui ont, avec des intérêts agricoles, des intérêts non seulement divergents et distincts des intérêts agricoles, mais absolument opposés aux intérêts agricoles : intérêts

dans les mines de Potasse, dans les sociétés importatrices de blés étrangers, dans les mélasses, les minoteries, les fabriques d'engrais?

Comment les dirigeants et dignitaires sauvegardent-ils les intérêts opposés dont ils sont tour à tour les défenseurs? Ne sacrifient-ils pas les uns aux autres et quelquefois les uns aux autres? Alors!

L'Union sait bien qu'en s'affiliant à la C. F. T. C. ouvrière, les paysans n'ont fait qu'imiter d'une façon très lointaine et très imparfaite l'exemple des gros propriétaires terriens. Elle sait qu'il y a eu en France une Association Industrielle, Commerciale, Agricole. Elle sait que cette association a dans l'Ouest une section, une filiale ou une branche qui, au mois de juillet dernier, réunissait 300 adhérents pour son cinquantième banquet trimestriel.

Donc, dans toute la France et particulièrement dans l'Ouest, les gros propriétaires terriens sont groupés, et cela depuis 12 ans, avec les patrons du Commerce et de l'Industrie. Les travailleurs de la terre n'ont fait que profiter de la leçon donnée par les gros propriétaires, et se sont unis aux travailleurs ouvriers.

Les patrons du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture n'ont pas des intérêts divergents, distincts concernant la revalorisation de certains produits, l'imposition et l'exonération de certains droits, l'introduction, la prohibition, le contingentement de certaines marchandises. Ces intérêts divergents et distincts qui n'ont point empêché les patrons agricoles de s'associer aux patrons du Commerce ou de l'Industrie, ne s'opposent pas non plus à l'affiliation de syndicats paysans à un groupement d'ouvriers.

Le désir de l'Union Nationale récemment formulé nous fait un devoir de redire pour la centième fois ce que nous avons déclaré lors de notre affiliation à la C. F. T. C. Notre affiliation n'a point été une mise en tutelle, une abdication. Nous avons conservé nos syndicats, la direction complète, entière de tous nos syndicats.

Notre affiliation nous a fait adopter les principes, l'esprit, la discipline de la C. F. T. C.

Notre affiliation nous vaut d'avoir à notre disposition un Conseil de juristes catholique et de théologiens éprouvés, que nous n'aurions trouvé nulle part ailleurs qu'à la C. F. T. C.

Notre affiliation nous a valu d'avoir nos statuts contrôlés, approuvés par les juristes et les théologiens de la C. F. T. C.

En cas de conflit entre intérêts ouvriers et intérêts paysans, les intérêts paysans seront représentés par des paysans et les intérêts ouvriers, par les ouvriers, et le conflit sera réglé selon les exigences de la morale chrétienne.

En cas d'intérêts communs, les travailleurs de la terre trouveront dans leur affiliation à la C. F. T. C. le moyen de s'unir aux ouvriers pour faire triompher les justes revendications de tous les travailleurs suivant les exigences de la morale chrétienne.

Et nous concluons en montrant bien les choses telles qu'elles sont. Les paysans ne se sont groupés entre eux et ne sont affiliés à la C. F. T. C. ni pour s'entre-déchirer, ni pour s'entre-manger, ni pour s'entre-dévorer entre paysans et ouvriers, ni pour écraser ou détruire des organisations professionnelles respectables.

Les paysans et les ouvriers se sont réunis pour s'entraider. Ils ont conscience de leur indépendance, du besoin qu'ils ont les uns des autres, du concours qu'ils se doivent les uns aux autres. Ils veulent pratiquer le respect mutuel, les services mutuels. Comme les corporations du moyen-âge auquel l'esprit chrétien donne naissance et assure vie, ils aspirent à organiser suivant les principes de l'Evangile leurs institutions professionnelles et à faire respecter ces principes par les autres institutions et dans les autres milieux.

Jaloux d'une indépendance, d'une liberté, d'une autonomie qu'on leur

Les Vignes à Complant

Réponse à M. Miles

Nous avons eu la bonne fortune de rencontrer M. Bretonnière, M. Bretonnière, actuellement rédacteur au *Journal de Roubaix*, prenait quelques jours de vacances à la Haie-Fouassière. Il avait lu l'article de M. Miles. Il nous disait : M. Miles, ce peut-être un très brave homme qui écrit sous ce pseudonyme, c'est certainement un parfait ignorant du droit. Ce digne M. Miles aurait dû, avant d'écrire apprendre le sens des mots, quelques notions de droit, quelques éléments d'histoire du droit.

Il est pénible de relever chez un contradicteur de vrais enfantillages. L'affaire tourne au grotesque, au ridicule.

Dans le complant comme dans les autres baux et contrats les tribunaux, le parlement ont défini les termes employés, la portée et la valeur de ces termes.

a) Ils ont dit que le bail à devoir de quart et de chapon n'était point ferme ou louage, qu'il n'avait avec ces contrats aucune analogie, qu'il était translatif de propriété. Les tribunaux ont appelé le bailleur vendeur, le preneur acheteur.

b) Le personnage désigné par le mot propriétaire, propriétaire du fonds, serait le propriétaire foncier de la terre! M. Miles l'affirme. Tous les auteurs le nient. Dans le cours élémentaire de droit de Perrod nous apprenions : « Dès le XVI^e siècle, la directe, (c'est-à-dire la propriété du fonds) n'est plus qu'une ombre de « droit, « un brouillard sur le « marais, dit d'Argentré ». Au XVII^e siècle et au XVIII^e c'est le seigneur utile (le tenancier, le colon) qui est proprement propriétaire de l'héritage. Le domaine du fonds, la propriété du fonds n'est plus alors qu'un droit de prééminence assez vague comportant quelques pouvoirs de police et d'administration sans aucun rapport avec la propriété foncière. (Voir d'Argentré, les Hévin, Poulain-Duparc).

c) L'expose serait le déoit d'exulser le colon fermier quand les juristes la définissent ainsi :

L'expose ou déguerissement est un acte (acte notarié au XVIII^e siècle) par lequel le preneur d'un héritage d'une terre à rente foncière déclare qu'il se désiste de la propriété et de la possession de ce même héritage pour se décharger de la rente. L'expose dépouille de la propriété de l'héritage celui qui la fait et transmet cette même propriété au créancier de la rente. (Voir Hévin, Guyot, Hervé, Poulain-Duparc.) Que M. Miles veuille bien noter et retenir ces trois précisions.

Et maintenant, un peu d'histoire.

a) souvent marchandées et quelquefois refusées, ils veulent des syndicats faits par eux et pour eux, fondés et gouvernés par les leurs.

Ils savent par expérience la vérité du vieil adage, qui paie commande. Ils veulent avoir leurs journaux à eux, leurs locaux à eux, des hommes choisis par eux et sortis de leur milieu pour représenter leur profession, les intérêts et revendications de leur profession.

Pas plus que les ouvriers, les paysans ne veulent de syndicats domestiqués. Ils assistent sans s'en émouvoir aux efforts de l'Union pour l'établissement, l'accroissement des membres de ces syndicats domestiqués.

Des troupes bien souvent insuffisamment éclairées, se laissent entraîner. Viendra un jour où la vérité resplendira. L'histoire des syndicats jaunes et des propriétaires recommencera et fera deux victimes : les paysans qui déploreront leur erreur, et les entraîneurs qui les auront trompés.

Un Syndiqué.

1^o Il y a toujours eu dans les questions d'affaires d'intérêt, des gens qui ont affirmé ce qu'ils n'ont pas prouvé. Jamais, ni l'Intendant ailleur de l'Ordonnance de 1731, ni les Etats, ni le Général de Saint-Julien, ni les pétitionnaires de 1788 n'ont prouvé ce qu'ils avançaient, n'ont prouvé que dans le complant le colon était non propriétaire mais fermier. Toute la documentation de l'Ancien Régime démontre le contraire. Le colon paie les droits de mutation de propriété; droits d'insinuation, contrôle, centième denier, timbre sont inscrits sur tous les titres fonciers du complant, le colon XVIII^e siècle. Les actes de propriété foncière du complant le colon seul les possède. Le propriétaire du fonds n'a jamais possédé un seul acte lui attribuant la propriété foncière du complant sous l'Ancien Régime.

Les élocubrations de l'Intendant, des Etats et de quelques autres peuvent en jeter plein les yeux à quelques-uns. Elles n'ont jamais été prises au sérieux par un seul professionnel.

Puis à chacun son métier et... L'Intendant, les Etats, le Général de Saint-Julien n'avaient ni autorité, ni mission, ni mandat pour régler une question de droit privé.

Leurs affirmations étaient en parfaite contradiction avec les jugements des tribunaux, l'arrêt du parlement consigné dans la Coutume, les définitions et précisions des juristes.

Aussi, si au XVIII^e siècle certains bailleurs ont voulu s'attribuer ou se faire reconnaître une propriété foncière qui ne leur appartenait point en invoquant de tels pauvres, ils n'ont pas réussi. C'est tout.

2^o Je regrette que M. Miles ne distingue pas les arrêts du Parlement et les délibérations des Etats. Qu'il se renseigne sur les attributions de ces deux corps. Ils se distinguaient autant qu'à notre époque le conseil général et la cour d'appel.

3^o Je regrette de lui entendre affirmer qu'une pétition non retenue ne constitue pas un document positif. Dans cette pétition les opinions de Boulay-Paty étayées de pièces falsifiées étaient démontrées mensongères et les pièces justificatives fournies par les colons prouvaient la propriété des colons. La pièce était gênante. Le législateur la supprime. Et cette manœuvre malhonnête prouve que la pièce était sans valeur! Je ne comprends pas.

4^o Je ne reviens pas sur le sens du mot propriétaire, propriétaire du fonds. J'ai suffisamment démontré qu'un jeu de mot, qu'un équivoque ne constitue pas un droit de propriété.

5^o Pour finir, M. Miles dit qu'on a un nombre considérable d'exposés. Sur ce point tous sont de son avis. Mais l'exposé n'est point l'expulsion d'un fermier incapable de cultiver la terre par lui louée c'est la remise de la propriété, de la terre, de l'héritage, remise faite par le propriétaire de cette propriété foncière au créancier de la rente, c'est-à-dire au propriétaire des droits de quart. C'est clair, très clair.

Le colon exposant et tous les autres colons qui avaient le droit d'exposer étaient donc les propriétaires fonciers des terres plantées en vigne et remettaient par l'exposé la propriété foncière au créancier de la rente (au propriétaire du fonds)!

6^o M. Miles ne parle point de l'assimilation faite par Lucas-Championnière en 1838 du bail à complant au bail à ferme de la Sauzière et des heureuses conséquences de cette assimilation pour les actuels propriétaires ou se prétendant tels, de l'autorité des Usages

Comment nous comprenons entente et collaboration

A Legé les prix de battage sont fixés par une commission mixte

Au cours de la réunion mensuelle de septembre du Syndicat paysan de Legé, l'attention fut attirée par plusieurs membres sur le fait qu'aucun prix de battage n'avait encore été établi par les entrepreneurs.

Le bureau du Syndicat fut chargé d'intervenir au nom des cultivateurs syndiqués.

Nous donnons ci-dessous compte-rendu des démarches effectuées et des résultats obtenus.

Note adressée à MM. les Entrepreneurs au nom du bureau par le président :

Note à MM. les Entrepreneurs de battage de blé

Le syndicat Paysan de Legé, dans sa réunion de septembre, a été informé par plusieurs de ses membres que quoique une période de trois semaines se soit écoulée depuis la fin des battages, aucun prix ferme n'avait encore été établi par les entrepreneurs.

Une discussion ayant eu lieu sur ce sujet, il a été remarqué et envisagé ce qui suit :

1^o Les entrepreneurs de battage ont jusqu'ici pour habitude de fixer leurs prix sans consulter les cultivateurs leurs clients. Cette pratique nous paraît très discutable à l'heure actuelle surtout où notamment à l'Office du Blé les consommateurs sont invités à émettre leurs avis pour la fixation du prix du quintal de blé.

2^o Que dans l'intérêt même des entrepreneurs de battage, il importe qu'à l'avenir l'accord soit réalisé pour établir le prix entre les représentants des cultivateurs et les entrepreneurs.

3^o Le Syndicat Paysan de Legé en conséquence, propose à MM. les Entrepreneurs de battage, la réunion d'urgence d'une commission mixte composée :

— Pour les Entrepreneurs : de MM. Cavoleau, Bourcier et Fresneau;

— Pour le Syndicat Paysan : de trois délégués cultivateurs, dont un client de M. Cavoleau, un de M. Bourcier et un de M. Fresneau, désignés par le Conseil d'administration du Syndicat, ou à son défaut par le président.

4^o Cette Commission aurait à établir le prix à pratiquer pour 1937 en tenant compte des légitimes intérêts des parties en présence et à envisager toutes modalités de fixation des prix à l'avenir.

Le Syndicat Paysan fait remarquer à MM. les Entrepreneurs de battage que son action n'a pour but que de réaliser une meilleure entente et une plus complète collaboration dans la justice, entre tous ceux qui sont intéressés à la vie agricole. Il prie donc MM. les Entrepreneurs de battage de se mettre d'urgence en rapport avec le Président afin de fixer une date et un lieu de réunion.

Legé, le 15 septembre 1937.

Le Président :
J. MARTINEAU.

La réponse des Entrepreneurs

Le Syndicat Paysan de Legé se doit de remercier les Entrepreneurs de l'empressement qu'ils ont mis à répondre à la note envoyée, empressément qui prouve leur bon esprit d'entente et de collaboration.

Après accord avec le président du syndicat, la réunion de la commission mixte était fixée au dimanche matin 19 septembre, à 7 heures, hôtel du Cheval-Blanc.

En Commission mixte

A l'heure fixée tout le monde était présent. Avaient été désignés comme représentants des cultivateurs : MM. Théophile Rousseau, Pierre Gobin et Pierre Forgeau. Notre président, J. Martineau, assistait notre délégation.

Toute la réunion fut empreinte tant d'un côté que de l'autre, du plus sincère désir d'entente et de la plus franche cordialité.

J. Martineau mit d'abord tout le monde au courant des motifs qui avaient rendu nécessaire cette réunion et fit appel à la bonne volonté de tous les présents pour s'entendre amicalement dans la justice.

Après que la délégation du Syndicat Paysan eût mis les entrepreneurs au courant des résultats fournis par l'enquête ouverte par le Syndicat sur les prix pratiqués dans toute la région eut lieu un échange de vues ou furent examinés les différents aspects de la question.

L'accord fut réalisé sur le prix à établir pour les battages qui viennent de s'effectuer.

A la demande de l'un des entrepreneurs, il fut décidé que le syndicat effectuerait une nouvelle enquête d'ici quelques mois parmi les cultivateurs afin de voir s'il serait utile et possible de substituer le système du battage à l'heure à celui du battage à la quantité.

Il fut décidé que désormais les Entrepreneurs de battage et le Syndicat Paysan se tiendraient en rapports constants. Des réunions mixtes auront lieu dès qu'il sera question d'apporter quelques changements aux usages actuels.

L'année prochaine, des réunions ayant pour but d'étudier et de fixer le prix auront lieu quelques semaines avant les battages et une fois ceux-ci en cours.

Et entrepreneurs de battages et cultivateurs se quittèrent comme toujours en excellents amis après avoir trinqué en faisant des vœux pour la prospérité et l'entente de tous les travailleurs de nos campagnes.

Encore un magnifique résultat à l'actif de notre syndicat — toujours LE SEUL à être en avant quand il s'agit de défendre les vrais intérêts professionnels des vrais paysans.

Le Trésorier :
P. FORGEAU.

Locaux de Sibille. C'eût été trop gênant!

Conclusion. Sans parti pris, on doit reconnaître que Boulay-Paty, Lucas-Championnière, Sibille et autres ont fait besogne de partisans. Au législateur de reconnaître les erreurs, de les réparer; de reconnaître les droits de chacun des contractants et de les faire respecter tant pour le contrat, les obligations du contrat que pour les frais non prévus au bail et « supportés par le complanteur seul depuis le mildiou et le phylloxéra.

Nous avons remercié M. Bretonnière de cet entretien et nous lui avons demandé l'autorisation de le publier.

La Commission des Complanteurs de la Fédération des Syndicats Chrétiens d'Exploitants Agricoles.



Angle Place Royale
et 17, Rue d'Orléans - NANTES

PRODUITS VINICOLES
LUNETTERIE - BANDAGES

Produits les meilleurs
Prix les plus réduits

LA VIE SYNDICALE

Réunion du Conseil Fédéral

Le Conseil Fédéral s'est réuni à Nantes le 12 septembre 1937, au siège de l'Union Régionale des syndicats chrétiens, sous la présidence de H. Zirnheld.

Tous les membres étaient présents.

Examen de la situation. — La situation générale de la Fédération est examinée en détail. M. H. Zirnheld, secrétaire administratif, met l'assemblée au courant de diverses tentatives destinées à enrayer et absorber notre organisation.

Le Conseil Fédéral est unanime à déclarer que notre formule de syndicats séparés est celle qui convient à notre époque, et prend acte des paroles prononcées par notre président confédéral, Jules Zirnheld, au Congrès de juin 1937, « la C. F. T. C., aura raison sur le terrain agricole, comme elle a eu raison sur le terrain ouvrier ».

Situation financière. — La situation financière est ensuite passée en revue. Le Conseil Fédéral constate que la dévaluation ainsi que l'application des nouvelles lois sociales ont porté préjudice au budget de la Fédération. Il estime que l'augmentation de la cotisation ne saurait être envisagée, et que le seul moyen d'avoir un budget bien équilibré est en l'augmentation du nombre des adhérents.

A cet effet, il sera demandé à chacun de faire ce qui dépend de lui pour le recrutement, et la formation de nouveaux syndicats.

Le Conseil Fédéral constate d'ailleurs le courant d'opinion très favorable qui se dessine en notre faveur dans plusieurs régions de France.

Des abonnements de soutiens seront envisagés.

Revendications d'ordre général. — La Fédération se dispose à travailler d'une façon énergique aux revendications de ses membres. Il

sera demandé à chaque syndicat local et Unions départementales, de travailler à l'étude et l'examen des revendications les plus urgentes.

Réunions de cadres. — Le Conseil, après avoir examiné tous les détails de la propagande, décide de susciter à intervalles plus réguliers, des réunions de cadres destinées à donner plus d'homogénéité aux dirigeants actuels et à préparer les futurs dirigeants de nos syndicats.

Ces réunions, qui ont une très grande importance, permettront en outre de coordonner l'action de la Fédération, et un meilleur aménagement du travail commun d'organisation et de revendications.

Election du Président. — Le Président de la Fédération, J. Martineau, ayant donné sa démission par sa lettre datée du 13 août, et publiée dans « La Voix des Paysans » de septembre est, sur la demande unanime de l'Assemblée, réélu Président.

Jean Martineau remercie ses camarades de la confiance qu'ils lui témoignent, dit que son souci constant sera de maintenir la Fédération dans la voie qu'elle s'est tracée, libre et indépendante, et fermement attachée aux principes de la C. F. T. C.

Aux applaudissements de tous les membres présents, J. Martineau prie le secrétaire administratif de porter à notre Président Confédéral, Jules Zirnheld, nos vœux de profonde sympathie à l'occasion de sa récente nomination à la Présidence de la Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens.

Avant de clore la séance, il fut décidé que les réunions fédérales auraient lieu tous les 3 mois et la prochaine fut fixée au 23 janvier 1937.

Le Secrétaire général :
E. LOISY.

Note du Secrétariat

En raison des grands travaux, récoltes, vendanges, etc., la vie syndicale — cela se comprend — marche un peu au ralenti.

Mais en ce moment, notre activité doit reprendre avec plus d'ardeur que jamais, et il nous faut rattrapper le temps qui nous qu'on a fait défaut.

Aussi, j'insiste d'une façon pressante auprès de tous nos camarades pour que, chacun dans son milieu redouble d'activité.

Combien de camarades qui ne connaissent pas ou peu notre organisation seront demain des militants.

Les Communiqués ou C. R. de séance devront être envoyés au Secrétariat les jours qui suivront la réunion du Syndicat, et pour cela — tout en tenant compte du dévouement des secrétaires — que les syndiqués n'hésitent pas à rappeler ceux-ci à l'ordre, si les Communiqués ou compte-rendu ne sont pas insérés.

Avec les 40 heures, le travail de l'imprimerie se trouve modifié, et la préparation du journal demande de ce fait une préparation plus longue.

Tous à l'œuvre.
Rappelez-vous camarades que c'est de vous tous, et de chacun de vous en particulier que dépend l'avenir de notre organisation que vous savez indispensable, et que vous voulez de plus en plus forte.

Le Secrétaire Général.

VENDEE

Saint-Etienne-du-Bois

Dimanche dernier, 3 octobre M. Pierre Charrier, parti pour la chasse vers 7 heures, a, moins d'une heure après son départ, abattu en deux coups de fusil, 2 lièvres dont l'un pesait 6 livres et l'autre accusait le poids respectable de 4 kilogs.

Nos félicitations à notre sympathique concitoyen qui est en même temps un tireur émérite.

Saligny

Compte rendu pour les mois d'été

En raison des grands travaux, nos réunions d'été sont toujours un peu moins suivies, mais depuis notre fondation, depuis que nous pratiquons cette entraide commerciale pour nos achats d'engrais et autres produits, nous constatons avec joie que le chiffre d'affaires de cette année double presque celui des années précédentes. Nos engrais pour semences sont rentrés, nos nitrates sont commandés. Tout ceci prouve que l'idée syndicale s'ancre de plus en plus chez nos adhérents. Tous ont à cœur que cela marche et nous les en félicitons; tout se paye d'une façon régulière, chacun prenant ses précautions pour payer aussitôt que possible.

Et maintenant, à tous ceux qui hésitent, à tous ceux qui disent qu'entre paysans cela ne peut marcher, nous leur disons, ce que nous faisons vous pouvez le faire vous-même, le paysan ne sera jamais mieux servi que par lui-même et quoiqu'on dise et quoiqu'on fasse, le paysan sera toujours à la hauteur de sa tâche quand il le voudra. Et si tous comprenaient que l'union nous est indispensable notre force serait invincible.

Notre prochaine réunion aura lieu le premier dimanche d'octobre, à 11 h. 30, à la salle ordinaire. A l'ordre du jour : cours agricoles par correspondance; allocations familiales.

Le Président :
E. BRETAUD.

Unissons-nous !

Groupons-nous !

Défendons-nous !

LOIRE-INFÉRIEURE

Compte rendu du Conseil Syndical de l'Union de Loire-Inférieure

La réunion du Conseil Syndical de la Loire-Inférieure eut lieu le dimanche 12 septembre, à 16 heures, au local habituel, rue de Bel-Air, sous la présidence de Georges Vivant.

Etaient présents : J.-M. Cormerais, L. Orioux, L. Dollet, P. Forgeau, Brelet, Gouraud, L. Guibert, Heurteaux, F. Richard, E. Meillerais.

En outre, assistaient à la séance les membres du Conseil Fédéral qui avaient tenu leur séance immédiatement avant celle de l'Union Syndicale sous la présidence de M. Henri Zirnheld, qui nous fit également l'honneur d'assister à nos discussions.

Echange. — Aussitôt l'ouverture de la séance, Jean Martineau demande la parole pour nous donner lecture d'une lettre qu'il a reçu d'un syndicat boulanger de Gétigné dans laquelle celui-ci se plaint du syndicat paysan de la commune qui, dit-il, n'aurait pas agi d'une façon suffisamment loyale avec lui. « Ceci est un son de cloche », dit le Président fédéral, « j'en veux un autre ! » et il demande à Louis Orioux de s'expliquer sur ce qui s'est passé au syndicat de Gétigné au sujet de l'échange blé-pain. Louis Orioux, prenant la parole, raconte en détail toutes les démarches, toutes les discussions avec le boulanger en question, amuse quelque peu l'assemblée en nous narrant les épisodes tragi-comiques de cette affaire et finalement la Chambre Syndicale, non seulement ne blâme point les courageux pionniers de l'action syndicale dans cette région mais leur adresse ses félicitations les plus chaleureuses.

Incidentement, le Conseil apprend que le pain de six livres est vendu 0 fr. 35 de moins en Vendée qu'en Loire-Inférieure (7.50 au lieu de 7.85). Pourquoi ?

Après délibération, le Conseil syndical se met d'accord sur une demande de relèvement du taux d'échange à adresser au préfet de la Loire-Inférieure.

Les Complots. — La commission des complots rend compte de la situation : après avoir fourni toute la documentation historique et juridique de la question à M. Moreau, député chargé d'élaborer le projet de loi qui doit mettre fin à cet interminable conflit, après lui avoir fait expliquer de vive voix les détails de l'affaire par un juriste éminent très versé dans cette question elle eut la stupéfaction de constater que le projet ne correspond en rien avec les renseigne-

ments rigoureusement exacts fournis à M. Moreau; pour cette raison, la lettre parue dans le numéro de septembre de « La Voix des Paysans » a été adressée à ce député : qu'en résultera-t-il ?

Les membres de la commission déclarent que ceux que tout le monde appelle les propriétaires disent eux-mêmes que le projet, tel qu'il est, est injuste et inacceptable; d'ailleurs, peu à peu, les deux partis prennent des arrangements amiables.

Le Conseil renouvelle sa confiance à la commission et la prie de suivre de très près l'évolution de cette affaire.

La vente des petits pois. — Après avoir entendu les délégués qui ont pris contact le 13 juillet dernier avec le Directeur de la maison Cassegrain, le Conseil Syndical étudie le moyen d'améliorer la vente des petits pois et d'empêcher le retour des prix catastrophiques de la récolte 1937 : question infiniment complexe et délicate et se présentant de différentes façons suivant les années, la température et la précocité de nos pois; en tous cas le Conseil Syndical enregistre avec soin le désir exprimé par M. Garnier de voir se fonder des groupements de producteurs et décide d'envoyer une délégation à l'entrevue qui doit précéder les semailles et au cours de laquelle les conservateurs feraient vraisemblablement connaître d'une façon approximative leurs besoins pour la campagne prochaine.

Allocations familiales. — Revenant sur cette importante question, le Conseil Syndical est entièrement d'accord sur le principe d'une caisse autonome d'allocations familiales alimentée par l'impôt et égale pour toutes les familles françaises quelque soit la profession : cette solution étant la seule qui puisse respecter suffisamment la justice et englober les exploitants agricoles.

Propagande. — Le Conseil Syndical demande à tous les syndiqués sans exception d'être des propagandistes de notre syndicalisme, tant dans les communes qui possèdent déjà leur syndicat que dans les localités où nous ne sommes pas connus.

Faisons-nous connaître tels que nous sommes et les cultivateurs se grouperont autour de notre idéal de justice.

Après quelques questions diverses la séance est levée à 17 h. 45.

Le Secrétaire :
E. MEILLERAIS.

Saint-Julien-de-Concelles

Mérite Agricole

Dans la liste officielle des nouveaux promus au titre de Chevalier du Mérite Agricole, nous avons le plaisir de relever les noms de deux de nos concitoyens, M. Lucien Hivert, agriculteur à la Boire-Benatte, et M. Alexandre Vivant, père, agriculteur à Boire-Courant.

Ces deux décorations ne pouvaient être mieux placées, aussi, nous réjouissant avec les nouveaux décorés, nous les prions de bien vouloir accepter en cette heureuse cir-

constance nos plus vifs compliments.

M. Lucien Hivert très bon cultivateur, fût de tout temps, au titre de conseiller municipal, un ardent défenseur de la paysannerie, ayant pour devise : « Des routes et des chemins carrossables par toute la commune ».

M. Alexandre Vivant père, cultivateur remarquable, a toujours été un précurseur en matière culturale. Toujours en quête d'amélioration des méthodes de travail, il a été et reste le modèle sur qui l'on copie. A noter qu'il est le père de notre si actif et dévoué président, Georges Vivant.

Un groupe de syndiqués.

Réunion Mensuelle

A notre dernière réunion, il fut question des tarifs de ferrure pour les chevaux.

Nous avons décidé de convoquer tous les maréchaux de la commune à une réunion pour leur demander de consentir à baisser leur prix quand le propriétaire du cheval tient le pied.

Notre prochaine réunion aura lieu le 10 octobre au lieu et heure habituels.

Le Bureau.

Note d'Actualité

La préparation du blé, les labours d'automne, vont se faire dans de bonnes conditions, étant donné la température.

La grande sécheresse avait permis dans beaucoup de terrain un effritement du sol propice à la pénétration et à l'accumulation de l'eau au moment des dernières pluies.

Notons en passant que pas mal de mauvaises herbes ont levé à nouveau et que les labours vont les détruire.

Le cultivateur a intérêt à ne pas oublier que plus tôt les engrais, nourriture de la plante, sont mis dans le sol, meilleur en est la diffusion et les transformations dans le sol.

La fumure phospho-potassique doit donc être appliquée tôt à l'avance, le blé y gagne en vigueur, il est plus fort, il supporte mieux l'hiver et son tallage est avancé au début du printemps.

Bureau d'Etudes sur les engrais de Nantes.
R. de DREUZY.

Allons, les jeunes, debout !

Vous êtes venu au Syndicat parce que, étant cultivateur, vous avez senti l'utilité de vous grouper tous ensemble pour pouvoir représenter une masse qui n'aît qu'un seul cœur et qu'une seule âme. Vous y êtes venus parce que vous voulez faire partie d'un syndicat vraiment professionnel qui, en dehors de toutes tendances politiques, quelles qu'elles soient, vous défende dans votre métier. Vous avez compris que nous voulions construire une société nouvelle et que l'on ne peut le faire dans le désordre ou dans la haine, mais qu'il faut de la douceur, de la bonté et de l'énergie, et ces qualités indispensables, nous les savons : la foi nous les a données, à l'exemple du Christ qui, en mourant sur sa croix, nous a dit « Vous êtes tous frères, aimez-vous les uns les autres, le syndicalisme chrétien, malgré toutes les persécutions, continue son chemin, toujours droit, toujours joyeux, toujours victorieux ».

Eh bien! jeunes syndiqués, vous êtes contents? Vous avez donné votre adhésion, vous venez de temps en temps aux réunions et vous applaudissez consciencieusement l'orateur qui a fini de parler et vous dites « J'ai fait mon devoir et je n'ai qu'à laisser faire ».

Je vous crie aussi fort que je le peux : NON! NON! et NON! vous n'avez pas fait tout votre devoir, vous n'avez fait qu'entr'ouvrir la porte sans entrer.

Car il faut vous dire, chers camarades que si vous avez saisi la vérité et suivi la bonne route, d'autres, des milliers d'autres, ne l'ont pas saisie, parce que l'on ne leur montre pas le chemin et que l'on ne leur explique pas.

Qu'attendez-vous pour leur crier, à ceux qui ne nous connaissent pas, qui ne savent rien du magnifique idéal que nous poursuivons : « Venez à la grande famille qu'est la C. F. T. C. »

DÉSERTION

Nous sommes étonnés de la légèreté — qu'excuse il est vrai une solide ignorance — avec laquelle d'excellents esprits parlent d'arrêter la désertion massive des campagnes.

Ceux qui sont restés fidèles à la terre vous diront que les méthodes dont ils discutent sont parfaitement vaines. Ils croient retenir le paysan à la terre, à son village, parcequ'ils l'empêcheront de s'enrayer, en lui offrant la plupart des distractions du citadin. La raison en est tout autre.

Pourquoi le paysan déserte-t-il ainsi? Plusieurs raisons en sont la cause. Parce que son métier est rude, qu'il demande une somme d'efforts, de courage et de résignation que seul le paysan connaît vraiment — parce que de beaux parleurs lui ont fait miroiter les avantages obtenus par d'autres travailleurs, et l'ont rendu au point d'avoir presque honte de son métier — parce qu'il a le sentiment que les gouvernements, où il n'est pas représenté, se moquent de lui et ne songent qu'à flatter les professions mieux organisées — parce qu'il démoralisé par ses camarades d'hier qui viennent pour ainsi dire le railler aux jours de loisirs que leur procurent les nouvelles lois sociales — parce qu'enfin ils ont le sentiment d'être des imbéciles qui se privent des avantages qu'une autre situation pourrait leur procurer.

La réponse à cet angoissant problème, nous la trouvons en bonne partie dans un article du bulletin de septembre du C. E. R. C. A. sous la plume de son Directeur, M. R. Guillou, c'est :

L'instruction professionnelle et morale du monde paysan.

« Tous les autres remèdes sont inutiles, tant que les paysans seront des citoyens de seconde zone, des hommes dont on se moque impunément parce qu'ils ne savent pas et ne peuvent pas s'organiser. Mais pour s'organiser il faut beaucoup de choses non seulement dans le domaine du métier, mais encore plus pourrait-on dire dans le domaine des idées générales; surtout cette vérité qu'une masse de vingt millions d'individus, repliés sur eux-mêmes par atavisme, instinct de défense et nécessité du travail, doit se donner des chefs véritables, professionnels avant tout et non uniquement politiques, très compétents, très dévoués, absolument désintéressés. Cela est l'affaire d'instruction et d'éducation au premier chef.

Quand les paysans, tous les paysans, auront compris que leur pro-

fession est la plus indispensable du pays; qu'elle est peut-être la plus difficile, en tout cas celle qui exige des qualités éminentes d'observation, d'énergie, de patience; quand ils auront bien réalisé qu'ils nourriront le pays en temps de paix et que ce sont eux surtout qui le défendent en temps de guerre; quand ils exigeront que leurs représentants au Sénat et la Chambre votent des lois pour leur donner des habitations convenables, de l'eau potable, l'électricité à prix abordable; et la certitude de vendre le fruit de leur si dur labeur à un prix rémunérateur; alors... ils redresseront la tête; ils pourront enfin vivre selon leur mérite; écrivains, formidablement fiers, devant l'ouvrier, le fonctionnaire, le soldat, le marin, qui sont bien moins utiles que lui, paysan, auteur du pain et du vin, de la viande et du lait sans lesquels l'humanité toute entière disparaîtrait en moins d'un semaine.

Mais cela n'arrivera pas tant que le paysan ignorera presque tout de la vie politique, économique et financière du pays. Et quand on voit combien on a peu fait pour l'instruire, on se demande si les politiciens de tout bord qui gouvernent depuis longtemps ne l'ont fait volontairement divisant le monde paysan sur les questions de basse politique, au lieu de l'unifier dans la richesse et la fierté de sa profession ».

Dis-moi qui tu hantes, je te dirai qui tu es.

« *L'Intérêt Français* » du 27 mars 1937 faisait en ces termes de la réclame pour un livre d'un grand écrivain : « *Jeanne d'Arc, Louis XIV et Napoléon* », par Charles Maurras :

« A l'heure où la France se cherche, on peut dire que chaque nouveau ouvrage portant la griffe de Charles Maurras doit être lu et médité par tous les Français qui réfléchissent et non les seuls partisans de ses doctrines ».

« *L'Intérêt Français* » a presque tous les dimanches une réclame ainsi formulée : « En liaison avec *L'Intérêt Français*, lisez et faites lire « *Le Cri du Sol* », le journal de Dorgères, hebdomadaire complètement indépendant... « *Le Cri du Sol* » vous permettra de lutter efficacement contre le Socialisme et le Communisme ».

« *Le Cri du Sol* » est recommandé par « *L'Intérêt Français* » et recommandé à tous les Français le nouvel ouvrage de Charles Maurras. Après cette simple constatation, nous répétons le vieux proverbe : Dis-moi qui tu hantes etc...

Fraternité

Aimons-nous pour trouver notre tâche moins dure, Notre terre moins âpre et notre ciel plus beau, Et malheur à celui qui, dans la solitude, Va du seuil de la vie aux portes du tombeau.

Aimons l'homme, malgré son erreur et sa faute Consolons sa misère avec notre amitié; Ce qui rend le cœur bon fait aussi l'âme haute, C'est d'avoir peu d'orgueil et beaucoup de pitié.

Plaignons celui qui pleure, aidons celui qui lutte; Relevons doucement en lui tendant les bras, L'homme, même déchu, qui gémit dans sa chute; Baissons-nous jusqu'à lui s'il est tombé trop bas.

La justice a changé la face de la terre; Mais, si la charité remontait dans les cieux, L'homme se trouverait comme un enfant sans mère, L'âme mélancolique et le front soucieux.

Servons-les l'une et l'autre : ardents d'un même zèle, Comme les habitants d'une même cité, Resserons fortement l'alliance éternelle Dont le pacte solide a fait l'humanité.

Allons toujours conduits par cette loi divine, Et sans nous diviser suivons notre chemin; L'aube des temps nouveaux rougit sur la colline, Allons à l'avenir en nous donnant la main.

H. CHANTAVOINE.

A propos de Plants de Pommes de Terre

Il est venu à notre connaissance que, dans certaines communes du département de la Vendée, un démarcheur passe, avec les cultivateurs des contrats de vente de pommes de terre de semence dans des conditions qui constituent un véritable abus de confiance.

Les pommes de terre devant être importées d'un pays étranger leur prix est exprimé en monnaie de ce pays et non en francs. Au prix d'achat s'ajoutent le transport du pays d'origine jusque chez l'acheteur et les droits de douane. Il est évidemment impossible à la plupart des acheteurs de traduire ces sommes en monnaie française. Pour les tranquilliser, le courtier leur affirme que la somme totale qu'ils auront à payer sera d'environ 100 francs par quintal. C'est inexact, puisque, au cours actuel des changes, rien que le prix d'achat dépasse 100 francs et il s'y ajoutera vraisemblablement une cinquantaine de francs pour le transport et la douane.

La quantité vendue dans la plupart des fermes dépasse considérablement celle qui serait nécessaire pour planter la superficie habituellement occupée par cette plante. Un cultivateur qui fait chaque année 50 ares environ de pommes de terre a acheté plus de 10.000 kilos de plants, c'est-à-dire une quantité suffisante pour près de 10 hectares. Le courtier a promis qu'il sera lui-même acheteur de la récolte à un prix avantageux. Il a promis verbalement mais n'a évidemment rien écrit. Lorsqu'on sait les prix pratiqués depuis de nombreuses années à la vente des pommes de terre de consommation, on ne se fait pas d'illusion sur l'intérêt qu'il peut y avoir à étendre cette culture. Encore faudrait-il, si on veut l'étendre, choisir des terrains qui lui conviennent, c'est-à-dire légers et sains, et non des sols compacts et humides comme ceux que cultivent les dupes de notre vendeur.

On est vraiment surpris du peu de méfiance dont ont fait preuve les acheteurs en cette affaire. Ils se sont laissés séduire par de belles paroles, sans même lire le contrat qu'on leur a fait signer. Ce n'est qu'après le départ du courtier, quelquefois même plusieurs jours plus tard, qu'on s'est décidé à lire cet écrit. Certains, m'affirme-t-on, ont alors eu la surprise de constater que la commande portait un nombre de quintaux bien supérieur à celui qu'ils pensaient avoir acheté. Beaucoup de cultivateurs pris dans cette affaire voudraient bien se libérer et se demandent comment faire. Ce n'est pas facile. Le mieux serait qu'ils se groupent pour traduire leur vendeur en justice afin d'obtenir l'annulation des marchés. Les promesses faites publiquement quant au prix et aux avantages accessoires offerts aux clients et dont aucune n'est portée au contrat, la disproportion fréquente entre les quantités vendues et celles qui sont nécessaires pour se conformer aux règles de l'assolement seraient, estimons-nous, des éléments suffisants pour caractériser l'abus de confiance.

Il aurait été évidemment plus sage de ne pas se laisser prendre. On ne devrait jamais apposer sa signature au bas d'un papier quelconque sans avoir lu et compris ce qui y est écrit. Les moyens de se procurer des pommes de terre de semence ne manquent pas. Il y a d'abord les syndicats qui en fournissent chaque année de grosses quantités à leurs adhérents auxquels elles donnent toute satisfaction. Des commerçants d'une honorabilité éprouvée s'occupent également de ces fournitures. Pourquoi penser qu'ils feront moins bien que la personne que l'on ne connaît pas et qui vient présenter une affaire sous un jour trop séduisant?

Espérons que les cultivateurs, maintenant prévenus, seront plus prudents et n'acceptent de faire aucun achat dont ils ne connaissent exactement les conditions et sur lequel il puisse y avoir ensuite à revenir.

C. POUPART,
Directeur des services agricoles de la Vendée.

TISSUS - CONFECTIONS

Jules GARNIER

PLACE DU MARCHÉ, LEGÉ

Grand choix de **COMPLETS** pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants
Prix défiant toute concurrence

RAYON MARIAGES le mieux assorti de la Région

Spécialité de beaux Tissus noirs pour Robes et Manteaux

D'où vient la C. F. T. C. ?

Où va-t-elle ?

Vous le saurez en lisant le livre de Jules Zirnheld : « 50 ANS DE SYNDICALISME CHRÉTIEN », 28, place Saint-Georges, Paris (9^e).

Les Machines à Coudre «STELLA»

garanties 10 années contre tous vices de construction, adoptées par les Pupilles de la Nation, plus de 3 millions en usage dans le monde entier, plus de 25 modèles livrables à lettre lue. Dep. 495 fr.

LES CYCLES
LES TANDEMS
LES TRICYCLES
LES ÉCRÉMEUSES
«STELLA»

Fabrication soignée. Garantie sur facture. La marque la plus vendue dans l'Ouest à des prix défiant toute concurrence, étant donné la qualité.

FONTENEAU, fabricant, Nantes, Angers, St-Nazaire

La Roche-sur-Yon — Imp. Vendéenne.

Le Gérant : J. GRASLAND.

LA QUALITÉ
des Produits de la Ferme
La Santé des Plantes
s'obtiennent par
LA POTASSE
D'ALSACE
Renseignements Gratuits :
Bureau d'Etudes sur les Engrais
5, Place du Commerce - NANTES

T.S.F., Phonos, Disques
CENTRAL-RADIO
35, rue de Verdun
Tél. 11298
VENTE - LOCATION
ÉCHANGE - RÉPARATIONS
LOCATION DE HAUTS-PARLEURS POUR RÉUNIONS
A. HARDY
NANTES
ÉLECTRICITÉ
S^{te} ELECTRIQUE DE L'OUEST
10 bis, rue Copernic
Tél. 11277
toutes installations électriques
— LUSTERIE —

PLANTS DE POMMES DE TERRE DU FINISTÈRE
Magasin à SCAER (centre de triage)
BLÉS DE SEMENCE DU NORD
Joseph BIDAUD, 115, Rue de Rennes 115
NANTES
déjà fournisseur de groupements de l'U. S. P. V.

FAITES VOS ACHATS A NANTES CHEZ
DECRÉ

BANDAGES HERNIAIRES
CEINTURES MÉDICALES
CORSETS - GAINES
BAS A VARICES, etc...
sont vendus à qualité égale
meilleur marché
que partout ailleurs
GUINEL
SPECIALISTE
1, Place de l'Ecluse
NANTES

A L'AUTOMNE EN HIVER
sur vos blés...
sur vos prairies...
mettez de l'
AZOTE
AU PRINTEMPS EN ÉTÉ
Bureau de Renseignements Agricoles :
5, Rue Anizon - NANTES